



SNUipp-FSU 67  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15

Fax : 03 90 22 13 16

Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page facebook : [www.facebook.com/basrhin.snuippfsu](http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu)



## CAPD du 25 octobre 2012 : Compte rendu

La CAPD de ce jour était présidée par M. Ladaïque, Iena.

### 1- Ordre du jour :

- Examen des candidatures au Plan Départemental de Formation
- Point sur un poste à profil de la maison des sciences : chargés de mission à temps partiel : 4 quarts de postes : 2 seront recrutés car c'est un dispositif transitoire qui sera inscrit dans la carte scolaire l'an prochain.
- Réponses aux questions des organisations syndicales

### 2- Déclarations liminaires : (voir le document annexe en pdf)

### 3- Examen des candidatures au Plan de Formation :

Bilan chiffré de l'IA :

Chiffres **2011/2012** :

- Stages avec appel à candidature : 344 candidats (514 candidatures)  
281 candidats retenus (pour 328 places de stage offertes)
- Stages sans appel à candidature (public désigné) : 816 personnes inscrites au 21.11.2011

Chiffres **2012/2013** :

- Stages avec appel à candidature : 293 candidats (676 candidatures)  
350 retenus (pour 587 places de stage offertes)
- Stages sans appel à candidature (public désigné) : 422 personnes inscrites au 10.1.2012

Dispositifs et modules :

- 9 dispositifs en appel à candidature (32 modules)
- 30 dispositifs en public désigné (77 modules)

En 2011/2012 : 11 dispositifs en appel à candidature (22 modules) et 28 dispositifs en public désigné (88 modules).

Monsieur Ladaïque explique que le volume horaire hors animations pédagogiques a effectivement été réduit. La réduction des moyens de remplacement contraint à un 2<sup>ème</sup> trimestre très faible du point de vue de la formation continue. Au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre, les moyens de formation continue sont gardés pour le remplacement des congés maladie.

Certaines formations ne se remplissent pas. L'objectif n'est pas de réduire les formations lorsqu'elles ne font pas le plein mais de les compléter : les IEN relanceront les collègues dans les circonscriptions. La règle départementale s'applique : chaque collègue a droit à deux formations par an maximum.

Les critères qui départagent les collègues : le barème, le numéro du vœu, la date de naissance puis le nom.

Le barème est remis à jour tous les ans puisqu'il tient compte des journées de stage déjà effectuées.

Le SNUipp-FSU dénonce le fait qu'un collègue en charge de classe difficile avec une organisation compliquée (site bilingue, regroupement de bilingue et monolingue à certains moments) se voit refuser un départ en stage. C'est à l'employeur d'organiser le remplacement, pas à la collègue d'en faire les frais.

Monsieur Ladaïque répond que les moyens de remplacement étant épuisés dans cette circo, le départ en stage est annulé.

Le Snuipp-FSU 67 demande ce qu'il en est de l'habilitation qui existait autrefois pour pouvoir enseigner une langue.

Monsieur Ladaïque n'est pas certain que réglementairement cette habilitation soit encore d'actualité.

Le SNUipp-FSU67 demande alors comment doivent être traités les collègues qui autrefois n'avaient pas d'habilitation et qui ne parlent toujours pas l'allemand.

Monsieur Ladaïque répond que quand on examine le nombre d'intervenants extérieurs, il n'est pas important. L'effort de formation a été concluant. Il est arrivé qu'on octroie des formations dans le cadre du DIF (formation hors temps de travail – nldr) pour les collègues qui souhaitent apprendre l'allemand.

Monsieur Peter, IEN de Strasbourg IX intervient alors pour signaler que les enseignants qui suivent les cours des intervenants dans le fond de la classe depuis 10 ans ont bénéficié, du fait de leur présence, de nombreuses heures de formation.

Monsieur Gleitz, IEN de Strasbourg VI, informe qu'il y a des initiatives en circos qui permettent une initiation à la langue, pour lesquelles on peut déduire 18h d'animations pédagogiques (Par exemple dans le cadre de l'Université Populaire).

#### **4- DIF (droit à la formation individuelle)**

En 2011/2012, 27 collègues ont pu en bénéficier.

#### **Validation des acquis de l'expérience**

Les collègues souhaitant faire reconnaître leurs acquis de l'expérience dans le but d'acquérir un M2 (master d'enseignement), doivent s'adresser au Service VAE de l'Université De Strasbourg. Tous les enseignants du département peuvent y prétendre.

#### **5- Poste à profil :**

Monsieur Gleitz, IEN de Strasbourg VI, informe que dans le cadre d'une convention entre le rectorat, la fondation La Main à la Pâte et l'Université De Strasbourg, 5 enseignants-chercheurs bénéficieront d'une décharge partielle pour des projets à destination des enseignants du premier degré. La contribution du rectorat consiste en l'octroi de 4 quarts de décharge pour des EMF qui établiront le lien entre le savoir scientifique et la mise en œuvre possible dans les classes de primaire et de collège. Ils prépareront des

actions de formation en binôme avec un enseignant-chercheur dans le cadre des animations pédagogiques ou dans des stages de formation continue.

5 candidats mais seuls 2 retenus : M. Sissoko Tierno et Mme Jeliman Pascale.

## **6- Questions diverses soulevées par le SNUipp-FSU67 :**

CAFIPEMF : Quels sont les critères de sélection des candidatures ?

Monsieur Ladaïque : avoir un sujet de mémoire agréé. Toutes les candidatures sont les bienvenues. Cet agrément du mémoire est valable 3 ans. Souvent il n'y a pas de problématique, souvent le sujet n'est pas assez cerné. Parfois les sujets ne sont pas directement en lien avec les programmes. Or, les candidats doivent par le biais du mémoire, faire la preuve qu'ils sont capables de confronter théorie et pratique.

Bilan concernant le jour de carence : Quel effet a eu le retrait du jour de carence sur les congés de maladie des enseignants ? Les congés courts ? Les congés plus longs ? Leur nombre ? Dans quelle mesure sont reconnues les affections dues au risque d'un travail en contact avec un public nombreux et fragile ?

Monsieur Ladaïque répond qu'il n'y a pas de bilan possible pour le moment. On va regarder sur une période d'1 an. En cours d'année scolaire, on pourra faire le bilan avec une année entière, avec un nouvel outil qui permettra l'analyse.

SNUipp-FSU 67 : les collègues du premier degré sont défavorisés par rapport au second degré : il y a une marge de manœuvre dans le second degré. La souplesse qui existait de la part des IEN doit se maintenir.

Monsieur Bernard, secrétaire général répond que l'état du droit c'est celui de la journée de carence.

Le SNUipp-FSU 67 rétorque que cette mesure est d'une injustice intolérable.

Paiement de la GIPA (garantie individuelle du Pouvoir d'Achat) Le, SNUipp-FSU 67 demande combien de collègues en ont bénéficié et quelles en sont les modalités pratiques de versement.

La période concernée court de 2007 à 2011. La GIPA a été versée en juillet 2012. 114 enseignants l'ont perçue en juillet 2012.

Les évaluations de CP : le SNUipp-FSU 67 rappelle le caractère facultatif de cette évaluation qui est un outil au service des enseignants et de leurs élèves et doit le rester.

Monsieur Ladaïque fait remarquer que M. Guichard, DASEN, avait déjà été très clair sur la question. Il en est d'ailleurs fait mention noir sur blanc sur la note technique qui les accompagne.